



Permanence le mercredi de 8h30 à 12h00

ASSOCIATION DES AMIS DU CENTRE DE MEMOIRE DE LA PRESENCE MILITAIRE A LA MARTINERIE ET DANS L'INDRE

Châteauroux, le jeudi 7 mai 2020

NOTE D'INFORMATION

OBJET : Modalités d'accès dans le bâtiment 001 à compter du lundi 11 mai 2020

En application des directives gouvernementales, et dans l'attente de l'évolution de ces consignes, le bâtiment des Amis de La Martinerie sera de nouveau ouvert aux bénévoles et aux membres de l'association à partir du lundi 11 mai 2020 dans les conditions suivantes :

- Pas d'accueil de groupe
- 10 personnes maximum à l'intérieur du bâtiment mais quatre personnes maximum par pièce à l'exception des deux bureaux et de la chambre troupe (une personne dans le bureau de stockage et dans la chambre troupe, deux au maximum dans le bureau de l'association).
- Port du masque obligatoire à l'intérieur du bâtiment en présence d'une autre personne.
- Utilisation du gel hydroalcoolique à chaque entrée et sortie du bâtiment.
- Respect de la distanciation physique (1 m minimum – 4 m²)

Pour éviter le dépassement du nombre maximum de personnes dans le bâtiment, chaque bénévole souhaitant poursuivre les travaux en cours, rénovation ou aménagement des salles, devra prévenir le président de son heure approximative d'arrivée et de départ.

Chaque bénévole pourra pénétrer sur le site avec son véhicule mais devra systématiquement refermer le portail, sans refermer le cadenas, pour éviter au maximum les visites non programmées.

L'accueil des adhérents est de nouveau possible à compter du mercredi 13 mai dans les conditions énoncées ci-dessus.

Des masques et du gel hydroalcoolique seront mis à la disposition des bénévoles, des adhérents (et des visiteurs éventuels) dès l'entrée dans le bâtiment.

Le bénévole présent en fin de matinée ou d'après-midi devra désinfecter les zones de contacts (poignées de porte, interrupteurs,) avant la fermeture des locaux.

Tout membre du conseil d'administration de l'association, présent sur le site, sera chargé d'appliquer ou de faire appliquer ces directives.

Jean-Jacques Bérenguer
Président de l'association

Copie : Madame la présidente de l'AECBA
Monsieur le président du MAGENTA